



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n° I/B-2023-20

Portant réinscription sur la liste d'aptitude au grade
d'assistant socio-éducatif territorial
spécialité : conseiller en économie sociale et familiale
session 2020

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2017-901 portant statut du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatif,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu l'arrêté d'ouverture n° I/B-2020-09 du concours d'assistant territorial socio-éducatif en date du 31 janvier 2020 ;
Vu l'arrêté modificatif n° I/B-2020-41 du concours d'assistant territorial socio-éducatif en date du 9 avril 2020 ;
Vu l'arrêté n° I/B-2020-80 en date du 4 septembre 2020 fixant la liste des candidats admis à concourir ;
Vu l'arrêté n° I/B-2020-88 en date du 21 septembre 2020 fixant la liste des membres du jury et des correcteurs ;
Vu l'arrêté n° I/B-2021-18 en date du 18 février 2021 fixant la liste d'aptitude au grade d'assistant socio-éducatif territorial ;
Considérant les demandes de réinscription sur liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'assistant socio-éducatif, spécialité conseiller en économie sociale et familiale – session 2020 est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette liste comprend **1** lauréat inscrit.

Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude est valable 1 an à compter du **18 février 2023**.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur la liste d'aptitude.

Article 4 : La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Madame la Préfète du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 16 février 2023

Le Président



Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat le : 16 février 2023

Publié le : 17 février 2023

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230216-IB-2023-20-AR
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023



Liste d'aptitude d'assistant socio-éducatif
Session 2020
Spécialité conseiller en économie sociale et familiale
Réinscription du 18/02/2023

Madame BOUATTIT Narimane

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20230216-IB-2023-20-AR
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Nombre de réinscrits : 1